



Quand les **profs**... COURRIEL

2010-2011

Rédaction: Diane Lafrance et Steve Mc Kay
 Secrétariat: Luc Loignon

Le mardi
 24 août 2010
 (version pour imprimer)

- ACCUEIL
- QUAND LES PROFS
- LE SYNDICAT
- COMITÉS
- DOSSIERS SYNDICAUX
- PUBLICATIONS

Sommaire

- Convocation à une assemblée générale extraordinaire
- Projet d'ordre du jour
- Prévenez-nous de votre présence

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

La présente convocation vous invite à participer à une assemblée générale extraordinaire portant sur les ententes de principe de la table centrale et de la table sectorielle. C'est lors de cette rencontre que les membres du SPECS-CSN auront l'opportunité de voter sur les ententes proposées.

L'assemblée aura lieu le 7 septembre 2010 de 11h30 à 14h15. Notez que cette plage horaire coïncide avec la levée de cours décrétée pour la tenue de l'assemblée générale de l'Association étudiante (AÉCS). Étant donné l'importance des questions qui seront abordées, une deuxième rencontre est déjà prévue s'il s'avère nécessaire d'ajourner l'assemblée du 7 septembre 2010. Dans une telle éventualité, l'assemblée se poursuivra le 9 septembre 2010 de 17h30 à 20h30 afin de compléter les délibérations.

L'assemblée aura d'abord à se pencher sur l'entente de principe de la table sectorielle qui établit nos conditions de travail. Yves de Repentigny, délégué à la coordination du regroupement cégep, sera présent pour expliquer l'entente et répondre aux questions de l'assemblée. Un premier vote sera ensuite tenu qui permettra aux membres d'accepter ou de



SPECS-CSN

475, rue du Cégep
 Pavillon 2, local 54-180
 Sherbrooke (Québec)
 J1E 4K1

819 564-6350 #5330
 819 562-6030 - télécopieur

Section interne

rejeter l'entente de principe de la table sectorielle. L'entente de la table centrale qui établit les clauses financières de notre convention collective sera ensuite discutée et elle sera soumise au vote. Selon le déroulement des discussions, il est possible que le premier vote ait lieu le 7 septembre et le second le 9 septembre. Nous invitons donc les membres à prendre les mesures requises afin de pouvoir assister aux deux rencontres.

Lors de la rencontre du regroupement cégep FNEEQ-CSN tenue les 19 et 20 août dernier, l'entente de principe de la table centrale fut présentée officiellement aux différents syndicats. Nous sommes maintenant en mesure de vous transmettre tous les textes qui seront nécessaires en assemblée. Ceux-ci sont disponibles sur la page [web du SPECS-CSN](#) et vous pouvez demander une copie imprimée en vous adressant au Syndicat. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant l'assemblée.

L'issue de cette assemblée aura des conséquences importantes à court et à long terme sur nos conditions de travail. Il est impératif que le plus grand nombre de membres participe au processus décisionnel.

Steve Mc Kay, secrétaire

P.S.: Documents d'assemblée: [cliquez ici](#) ou présentez-vous au Syndicat pour obtenir à l'avance une copie imprimée.



Projet d'ordre du jour

Convocation

Assemblée générale extraordinaire

**Le mardi 7 septembre 2010 de 11h30 à 14h15
au local 2-53-284**

Projet d'ordre du jour : (version *.pdf)

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Entente de principe de la table sectorielle:
 - 4.1 Présentation de l'entente.
 - 4.2 Plénière.
 - 4.3 Vote sur l'entente de principe de la table sectorielle (note 1).

5. Entente de principe de la table centrale:

5.1 Présentation de l'entente.

5.2 Plénière.

5.3 Vote sur l'entente de principe de la table centrale (note 2).

6. Levée de l'assemblée.

Steve Mc Kay, secrétaire

Le 24 août 2010

Note 1 : Il est proposé : l'acceptation de l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN)) intervenue le 13 juin 2010.

Note 2 : Il est proposé : l'acceptation de l'entente de principe de la table centrale relative à la durée de la convention, au régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux droits parentaux et aux ouvriers spécialisés.



Prévenez-nous de votre présence

Prévenez-nous à l'avance.

Le repas du midi sera servi sur place.

S'il vous plaît, prévenez-nous de votre présence au plus tard le vendredi 3 septembre. Merci.

specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca ou 819 564-6350, poste 5330



Haut de la page